ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ-LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1864-65

N° 8

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN CÔTÉ & CIE.

1864

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ-LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1864-65

N° 8

QUÉBEC

Typographie d'Augustin Côté & Cie.

—

1864

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1864–65.

SEPTEMBRE.

1 Jeudi.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 Dimanche.
5 Lundi.
6 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
7 Mercredi.—*Examens*
8 Jeudi.
9 Vendredi.—*Examens*
10 Samedi.—*Examens*
(7–10) *pour l'inscription et le baccalauréat-ès-arts.*
11 Dimanche.
12 Lundi.
13 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire. Rentrée des pensionnaires.*
14 Mercredi.—*Rentrée des facultés.— Prix du Prince de Galles.— Cartier arrive à Québec,* 1535.
15 Jeudi.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 Dimanche.
19 Lundi.
20 Mardi.—*Assemblée de la Facultés de Médecine.*
21 Mercredi.—Quatre-Temps.—*Inauguration de l'Université-Laval et pose de la première pierre du grand édifice,* 1854.
22 Jeudi.
23 Vendredi.—Quatre-Temps.
24 Samedi.—Quatre-Temps.
25 Dimanche.
26 Lundi.
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.
30 Vendredi.

OCTOBRE.

1 Samedi.—Second incendie du Séminaire, 1705.
2 Dimanche.
3 Lundi.
4 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit,*
5 Mercredi.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.—*Mgr. Turgeon, archevêque de Québec,* 1850.
9 Dimanche.—Ouverture du Petit Séminaire, 1668.
10 Lundi.
11 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 Dimanche.
17 Lundi.
18 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 Dimanche.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 Dimanche.
31 Lundi.—Jeûne.

NOVEMBRE.

1 Mardi.—Toussaint.
2 Mercredi.—Commémoration des Morts.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 Dimanche.
7 Lundi.
8 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de droit.*
9 Mercredi.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 Dimanche.
14 Lundi.
15 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*—Premier incendie du Séminaire, 1701.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 Dimanche.
21 Lundi.
22 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.—Jeûne.

DÉCEMBRE.

1 Jeudi.
2 Vendredi.—Jeûne.
3 Samedi.
4 Dimanche.
5 Lundi.
6 Mardi,—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
7 Mercredi.—Jeûne,
8 Jeudi,—Im. Conception.—*Fête de l'Université.*—Consécration de Mgr. de Laval, 1658.—*Charte de l'Université accordée par S. M. Victoria* 1, 1852.
9 Vendredi.—Jeûne,
10 Samedi.
11 Dimanche.
12 Lundi,
13 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
14 Mercredi.—Jeûne.
15 Jeudi.
16 Vendredi.—Jeûne.
17 Samedi.
18 Dimanche.
19 Lundi.
20 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
21 Mercredi.—Quatre-Temps.
22 Jeudi. } *Examens de toutes les Facultés.*
23 Vendredi.—Jeûne. }
24 Samedi.—Jeûne. }
25 Dimanche.—Noel.
26 Lundi.—*Vacances de Noël.*
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.
30 Vendredi,
31 Samedi.

1865.

JANVIER.

1 Dimanche.—Circoncision.
2 Lundi.
3 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi.—Épiphanie.
7 Samedi.—Rentrée des pensionnaires.
8 Dimanche.
9 Lundi.—*Commencement du second terme.*
10 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
11 Mercredi.
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 Dimanche.
16 Lundi.
17 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
18 Mercredi.
19 Jeudi.
20 Vendredi.
21 Samedi.
22 Dimanche.
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 Dimanche.—St. François-de-Sales.
30 Lundi.
31 Mardi.

FÊVRIER.

1 Mercredi.
2 Jeudi.
3 Vendredi.
4 Samedi.
5 Dimanche.
6 Lundi.
7 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
8 Mercredi.
9 Jeudi.
10 Vendredi.
11 Samedi.
12 Dimanche.
13 Lundi.
14 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 Dimanche.
20 Lundi.
21 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.
26 Dimanche.
27 Lundi.
28 Mardi.

MARS.

1 Mercredi.—LES CENDRES.
2 Jeudi.
3 Vendredi.
4 Samedi.
5 DIMANCHE.
6 Lundi.
7 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
8 Mercredi.—Quatre-Temps.
9 Jeudi.
10 Vendredi.—Quatre-Temps.
11 Samedi.—Quatre-Temps.
12 DIMANCHE.
13 Lundi.
14 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire,*
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 DIMANCHE.
20 Lundi.
21 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine,*
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.—ANNONCIATION.
26 DIMANCHE.—Mandement pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.
27 Lundi.
28 Mardi.
29 Mercredi.
30 Jeudi.
31 Vendredi,

AVRIL.

1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
5 Mercredi.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.—*Emplacement du Séminaire acheté,* 1666. —*Examens commencés dans toutes les Facultés.*
11 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
12 Mercredi.—Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680. Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492. — *Examens terminés.*
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.—PAQUES.
17 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
18 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine*
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.—*Rentrée des pensionnaires.*
25 Mardi.—*Commencement du troisième terme.*
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE.—Naissance de Mgr. de Laval, 1622.

MAI.

1 Lundi.
2 Mardi.*Assemblée de la Faculté de Droit.*
3 Mercredi.
4 Jeudi.
5 Vendredi.—Mort de Mr. L. J. Casault, premier recteur de l'Université, 1862.
6 Samedi.—Mort de Mgr. de Laval, 1708.
7 DIMANCHE.—SAINTE FAMILLE.
8 Lundi.
9 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
10 Mercredi.
11 Jeudi.
12 Vendredi.
13 Samedi.
14 DIMANCHE.
15 Lundi.
16 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
17 Mercredi.
18 Jeudi.
19 Vendredi.
20 Samedi.
21 DIMANCHE.
22 Lundi.
23 Mardi.
24 Mercredi.—Naissance de la Reine Victoria, 1819.
25 Jeudi.—ASCENSION.
26 Vendredi.
27 Samedi.
28 DIMANCHE.
29 Lundi.
30 Mardi.
31 Mercredi.

JUIN.

1 Jeudi.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
5 Lundi.
6 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
7 Mercredi. Quatre-Temps.
8 Jeudi.
9 Vendredi.—Quatre Temps.
10 Samedi.—Quatre-Temps,
11 DIMANCHE.—STE. TRINITÉ.—Consécration de Mgr. Turgeon, Visiteur de l'Université, 1834.
12 Lundi.
13 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
14 Mercredi.
15 Jeudi.—FÊTE-DIEU.
16 Vendredi.—Arrivée de Mgr. de Laval, à Québec, 1659.
17 Samedi.—Election de Pie IX, 1845.
18 DIMANCHE.
19 Lundi.
20 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.* —Victoria, reine d'Angleterre, 1837.
21 Mereredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.—Couronnement de Pie IX, 1845.
24 Samedi.—S. JEAN-BAPTISTE.
25 DIMANCHE.—Première messe dite à Québec, 1615.
26 Lundi.
27 Mardi.
28 Mercredi.—Jeûne.—Couronnement de la Reine, 1838.
29 Jeudi.—SS. PIERRE et PAUL.
30 Vendredi.

JUILLET.

1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.—Champlain fonde Québec, 1608.
4 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
5 Mercredi.

(3–5: *Examens pour l'inscription et le Baccalauréat-ès-arts.*)

6 Jeudi.
7 Vendredi.—*Examens commencés dans toutes les Facultés.*
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.—*Vacances d'été.*
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.—DÉDICACE.
17 Lundi.
18 Mardi.
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi,
22 Samedi.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE.
31 Lundi.

AOUT.

1 Mardi.
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 DIMANCHE.
7 Lundi.
8 Mardi.
9 Mercredi.
10 Jeudi.—Cartier découvre le St. Laurent, 1534.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 DIMANCHE.
14 Lundi.
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 DIMANCHE.—SOLENNITÉ DE L'ASSOMPTION.
21 Lundi.
22 Mardi.—Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.—ST. LOUIS.
26 Samedi.
27 DIMANCHE.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

N. B.—La rentrée des Facultés aura lieu le mercredi, 13 *Septembre* 1865. *Les pensionnaires doivent rentrer la veille. Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat-ès-Arts aura lieu les* 6, 8 *et* 9 *Septembre* 1865.

Personnel de l'Université.

Visiteur.

Sa Grace Mgr. PIERRE-FLAVIEN TURGEON, Archevêque de Québec.

Recteur.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Supérieur du Séminaire de Québec.

Membres du Conseil.

M. OCTAVE AUDET, Directeur du Séminaire.

M. FÉLIX BUTEAU, Directeur du Séminaire.

JACQUES CRÉMAZIE, Ecuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

M. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE FERLAND, Professeur à la Faculté des Arts.

M. LOUIS GINGRAS, Directeur du Séminaire.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Professeur à la Faculté des Arts.

M. THOMAS-STERRY HUNT, Professeur à la Faculté des Arts.

ALFRED JACKSON, Ecuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Ecuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Directeur du Séminaire.

M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.

L'Honorable AUGUSTIN-NORBERT MORIN, Professeur à la Faculté de Droit.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

Secrétaire de l'Université.

M. THOMAS-ETIENNE HAMEL.

Bibliothécaire.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE.

Massier.

CHARLES PAQUET.

FACULTÉ EN THÉOLOGIE.

Cette Faculté aura au moins cinq chaires, lorsqu'elle sera complètement organisée.

Professeur Ordinaire.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Docteur en Droit canonique, Professeur de Droit Canonique.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen.

L'honorable AUGUSTIN-NORBERT MORIN.

Professeurs Ordinaires.

L'honorable AUGUSTIN-NORBERT MORIN, Docteur en Droit et l'un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, Professeur de Droit international.

JACQUES CRÉMAZIE, Ecuyer, Docteur en Droit et Juge de la Cour de *Recorder* de Québec, Professeur de Droit civil.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Docteur en Droit et Avocat, Professeur de Procédure.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, Avocat à la Cour Impériale de Paris, Docteur en Droit de la Faculté de la même ville, Professeur de Droit romain.

NAPOLÉON CASAULT, Ecuyer, Avocat, Professeur de Droit commercial et de Droit maritine.

JEAN LANGLOIS, Ecuyer, Avocat, Professeur de Droit Criminel.

Professeur Extraordinaire.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Ecuyer, Licencié en Droit et Avocat, Professeur d'introduction au Droit civil.

Secrétaire.

C. F. S. LANGELIER, Écuyer.

Appariteur.

PHILÉAS GAMACHE.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer.

Professeurs Ordinaires.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Ecuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Docteur en Médecine, membre correspondant de la société d'Anthropologie de Paris, Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Tocologie.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Ecuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie générale.

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Médecine légale, d'Hygiène et d'Histologie.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Médecin, Professeur de Physiologie.

Professeurs Extraordinaires.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Ecuyer, Licencié en Médecine, Professeur d'Anatomie descriptive et topographique.

CHARLES VERGE, Écuyer, Licencié en Médecine, Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale.

Secrétaire.

L. J. A. SIMARD, Écuyer.

Directeur du Musée.

L. J. A. SIMARD, Écuyer.

Appariteur.

DAMASE FECTEAU.

FACULTÉ DES ARTS.

Cette Faculté aura au moins onze chaires, lorsqu'elle sera complètement organisée.

Doyen.

M. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE FERLAND.

Professeurs Ordinaires.

M. J.-B.-A. FERLAND, Docteur ès Lettres, Professeur d'Histoire du Canada et d'Histoire de l'Amérique en général.

M. THOMAS-STERRY HUNT, Docteur ès Sciences, membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie Américaine des Arts et Sciences, de l'Imp. Acad. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Licencié ès Sciences, Professeur de Physique.

M. OVIDE BRUNET, Professeur de Botanique.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Maître ès Arts, Professeur de Littérature comparée.

Secrétaire.

M. T.-E. HAMEL.

Agrégés de la Faculté.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Maître ès Arts.

M. OCTAVE AUDET, Maître ès Arts.

M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, Licencié ès Lettres.

M. LOUIS BEAUDET, Licencié ès Lettres.

M. PIERRE ROUSSEL, Bachelier ès Arts.

DEGRÉS CONFÉRÉS DEPUIS LE DERNIER ANNUAIRE.

Docteur Honoraire.

Avril 1864......... George D. Gibbs, Écuyer, en Droit.

Maitres ou Licenciés.

Juillet 1863....... M. Laurent Catellier, en Médecine.
M. Charles-Antoine Delage, en Médecine.
M. Napoléon Dion, en Médecine.
M. Charles Verge, en Médecine.
M. Antoine-Narcisse Bellemare, ès Arts.

Bacheliers.

Juillet 1863......... M. Ludger Hould, en Droit.
M. Marcel-Hubert Chabot, en Droit,
M. Ulric Arcand, en Médecine.
Septembre 1863... M. Honoré-Cyrias Pelletier, ès Arts.

Bachelier ès Arts, avec Prix du Prince de Galles.

Septembre 1863... M. AUGUSTE-HONORÉ GOSSELIN.

ÉLÈVES DURANT L'ANNÉE 1863-64.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. Gabriel-Alph. Benoit,
Onésime Caron,
Marcel-Hub.Chabot,L.L.B
Raphaël Danie,
Alfred Grandpré,
Ludger Hould, L. L. B,
Louis-Honoré Huot,

MM. Zéphirin Mayrand,
Pierre McKay,
H. Cyrias Pelletier, A. B,
M. J. Alfred Prendergast,
James McGill Roney,
Thomas-Henry Scott,
Richard-John Wicksteed.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Damase Archambault,
Jean Baril,
Alph. Deschamps,
J. Ovide A. Desnoyers,
L. G. Conrad Gill.
Olivier-Alphonse Hébert,
Edmond Héroux,
Camille Lafontaine,
Pierre-Bruno Lahaie,

MM. David-Louis Larose,
Charles-Alex. Lesage,
Joseph-Damase Millette,
Jean-B.-Lucien Moraud,
Samuel Poisson,
L.-T.-Eugène Rousseau,
Cléophas Roy,
Albert Vanderheyden.

ÉTUDIANTS QUI N'ONT PAS PRIS L'INSCRIPTION.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. Adolphe Caron,
Robert Cassels,
James-George Colston,
Henri-J.-J.-Duchesnay,
Edward Foley,
Jules-Ernest Larue,
Panet Larue,
Joseph-Octave Laurin,

MM. Archibald McKinnon,
Alexander Robertson,
Henry C. Scott,
J.-E.-Buteau Turcotte,
H.-R.-Arthur Turcotte,
Joseph-Ovide Turgeon,
Ivan Wotherspoon.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Joseph-Alphonse Allard,
Frédéric-Emery Allard,
Luc Beauchêne,
Michael Coote,
Denis-B.-G.-Desaulniers,
Guillaume Lamontagne,
Calixte-Léonidas Larue,
Benj.-Hormidas Leblanc,
Peter McIntyre,
Ths.-Godfrey McGrath,
James McElroy,

MM. Bernard McQuillen,
Emmanuel-Alf. Morisset,
Théophile Morisset,
Rodolph-C. Morlott,
P.-F.-Aimé Paradis,
Edward-Kenny Patton.
George Roy,
Thomas Roy,
Charles Samson,
Louis-Luc Voligny.

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

MM. William Ahern,
Alfred Brunet,
Michael Herley,

MM. Guillaume-Henri Laroche
John Thompson.

COURS DES FACULTÉS DURANT L'ANNÉE 1864-65.

FACULTÉ DE DROIT.

PREMIER TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Langelier	Introduction au Droit civil	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Crémazie	Droit civil	8 h. A. M.	« «
M. Aubry	Institutes	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	« «
M. Tessier	Procédure civile	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	« « jusqu'au 4 déc.
M. Aubry	Pandectes	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	« « depuis le 4 déc.

SECOND TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Crémazie	Droit civil	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Aubry	Institutes	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	« «
«	Pandectes	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	« «

TROISIÈME TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Crémazie	Droit Civil	8 h. A. M.	« «
M. Aubry	Institutes	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	« «
M. Langlois	Droit Criminel	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	« «

FACULTÉ DE MÉDECINE.

PREMIER TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Landry	Pathologie externe et Méd. Opér.	8 h. A. M.	Tous les jours.
»	Clinique externe	$9\frac{1}{2}$ h. A. M.	Lundi, Merc. Vend. } jusqu'au 15 Nov.
M. Jackson	Clinique interne	$9\frac{1}{2}$ h. A. M.	Mardi, Jeudi, Sam. } jusqu'au 15 Nov.
»	Clinique externe	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Mardi } depuis le 15 Nov.
M. Sewell	Clinique interne	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Vendredi } depuis le 15 Nov.
M. Simard	Anatomie descriptive	11 h. A. M.	Tous les jours.
M. Larue	Toxicologie	$1\frac{1}{2}$ h. P. M.	Tous les jours, jusqu'au 15 Nov.
M. Lemieux	Pathologie générale	4 h. P. M.	Tous les jours.
M. Sewell	Pathologie interne	5 h. P. M.	» »

La dissection commence au 15 Novembre et se continue tous les jours, de $1\frac{1}{2}$ h. P. M. à $3\frac{3}{4}$.

SECOND TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Landry	Pathol. ext. et Méd. opér.	8 h. A. M.	Lundi, Merc. Vendredi.
M. Simard	Physiologie	8 h. A. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
MM. Jackson et Lemieux	Clinique externe	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Mardi.
MM. Sewell et Jackson	Clinique interne	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Samedi.
M. Simard	Anatomie descriptive	11 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Jackson	Tokologie	11 h. A. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.

M. Lemieux	Pathologie générale	4 h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Sewell	Pathologie interne	4 h. P. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
M. Larue	Médecine légale et hygiène	5 h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.

La dissection tous les jours de $1\frac{1}{2}$ h. P. M. à $3\frac{3}{4}$.

TROISIÈME TERME.

M. Verge	Matière médicale et opér. pharm.	8 h. A. M.	Tous les jours.
MM. Jackson et Lemieux	Clinique externe	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Mardi, jusqu'au 15 Mai.
MM. Sewell et Jackson	Clinique interne	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Samedi, jusqu'au 15 Mai.
M. Landry	Clinique externe	$9\frac{1}{2}$ h. A. M.	Lundi, Merc. Vend. } depuis le 15 Mai.
M. Jackson	Clinique interne	$9\frac{1}{2}$ h. A. M.	Mardi, Jeudi, Sam. } depuis le 15 Mai.
M. Simard	Physiologie	11 h. A. M.	Tous les jours.
M. Larue	Histologie	3 h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
»	Médecine légale et Hygiène	3 h. P. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
M. Jackson	Tokologie	4 h. P. M.	Tous les jours.

FACULTÉ DES ARTS.

SECOND TERME.

Les jeudis à $7\frac{3}{4}$ P. M. il y aura une lecture publique sur différents sujets, par quelqu'un des professeurs ou agrégés de l'Université.

Cours Élémentaires.

Terme	Cours	Heure	Jours
PREMIER TERME.	Algèbre, Géométrie, Trigonométrie,	8 h. A. M.	
	Physique	8 h. A. M.	
	Botanique	9 h. A. M.	jusqu'au 15 Nov.
	Philosophie (1re année)	2 h. P. M.	
	Physique	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	
SECOND TERME.	Philosophie, (1ère année.)	8 h. A. M.	
	Chimie inorganique	9 h. A. M.	
	Algèbre, Géométrie, Trigonométrie	2 h. P. M.	
	Philosophie (2e année)	2 h. P. M.	
TROISIÈME TERME	Philosophie (1ère année.)	8 h. A. M.	
	Astronomie	8 h. A. M.	
	Chimie organique	2 h. P. M.	Lundi, Merc. Vendredi.
	Géologie et Minéralogie	2 h. P. M.	Mardi, Samedi.
		$7\frac{3}{4}$ h. P. M.	Mercredi.
	Algèbre, Géométrie, Trigonométrie	2 h. P. M.	
	Botanique (cours supplémentaire)	$7\frac{3}{4}$ h. P. M.	Lundi, Vendredi.

D'après l'arrêté du 10 avril 1860, les cours élémentaires de la Faculté des Arts sont suivis par les élèves de Philosophie du Petit Séminaire de Québec. Le Recteur peut y admettre aussi : 1o. Les élèves et autres jeunes gens admis à suivre les cours des Facultés de Droit et de Médecine.

2o. Les jeunes gens de la ville qui auront déjà subi avec succès le premier examen ; ils seront réputés élèves de la Faculté des Arts, soumis à tous les règlements de l'Université, et paieront $8 par terme.

3o. Enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie Civil, l'Arpentage ou l'Architecture ; ils seront aussi soumis à tous les règlements de l'Université, et paieront $4 par terme pour chacun des cours qu'ils suivront.

COURS QUE LES ÉLÈVES DOIVENT SUIVRE.

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Institutes ; Introduction au Droit civil, durant le premier terme ; droit civil durant les deux derniers termes.

Seconde et Troisième années.— Pandectes ; droit civil ; Procédure ; Droit criminel ; Droit maritime et Droit commercial.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Première Année.—Anatomie ; Dissection ; Physiologie ; Histologie ; Chimie ; Botanique. — N. B. Les élèves qui n'ont fait qu'une année de philosophie au collége suivent les cours de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle.

Seconde année.— Anatomie ; Dissection ; Pathologie générale ; Physiologie ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Histologie ; Clinique de l'Hôpital de la Marine durant le dernier terme ; Chimie ; Botanique.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps suivent le cours de Tokologie au second printemps après leur admission.

Troisième année.—Dissection ; Pathologie interne et externe ; Clinique, durant tous les termes ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Tokologie ; Hygiène ; Médecine légale ; Toxicologie.

Quatrième année.—Pathologie interne et externe ; Clinique, durant tous les termes ; Tokologie ; Hygiène ; Toxicologie ; Médecine légale ; Clinique des accouchements ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques.

Remarques.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur chacun de ces cours, excepté sur les cours publics de la Faculté des Arts.

INSCRIPTION.

1. Nul n'est réputé élève de l'Université-Laval s'il n'a obtenu du Recteur son inscription comme tel dans le régistre du Secrétaire de l'Université.

2. Régulièrement, l'Inscription ne s'obtient qu'après avoir subi avec un succès suffisant les deux examens ci-après désignés.

3. On peut être inscrit pour la Faculté de Médecine après avoir subi avec succès l'examen sur les matières littéraires, et avoir prouvé par des certificats convenables que l'on a étudié la Logique, la Métaphysique, la Morale et cette partie des Mathématiques exigée pour le *second* examen. Le privilége n'est accordé que pour un an, à la fin duquel on ne peut en obtenir le renouvellement qu'après avoir subi le *second* examen. Pour les élèves des colléges ci-après nommés, un certificat d'études faites avec succès jusqu'en Rhétorique inclusivement, tiendra lieu de *premier* examen.

4. Jusqu'au premier janvier 1866, les élèves des colléges de Montréal, de St. Hyacinthe, de Ste. Marie de Montréal et de l'Assomption pourront obtenir l'Inscription en présentant un certificat par lequel le supérieur du collége atteste qu'ils ont étudié avec succès toutes les matières exigées pour l'Inscription et le Baccalauréat-ès-Arts. Quant aux élèves des colléges affiliés de Nicolet, de Ste. Thérèse, de Ste. Anne et de St. Joseph des Trois-Rivières, l'Inscription leur sera accordée jusqu'à cette époque moyennant certaines conditions spéciales. Ceux du Petit Séminaire de Québec ne peuvent obtenir l'Inscription qu'en subissant avec succès les deux examens réguliers.

5. Dans tous les cas, il faut prouver sa moralité par des certificats convenables. S'il y a plus de deux mois que l'on a cessé de fréquenter un collége, il faut deux certificats de bonnes mœurs, l'un signé par le supérieur du collége où l'on a étudié en dernier lieu, et l'autre de son curé ou ministre.

6. L'inscription ne vaut que pour l'année courante et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

7. L'inscription se prend au Secrétariat de l'Université, où l'élève, après avoir fait enrégistrer son nom, son prénom, son âge, le lieu de sa résidence et sa qualité de Bachelier ès Arts, s'il l'a, écrit et signe l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

8. Pour cet objet, le secrétaire de l'Université doit avoir un régistre particulier, appelé *Régistre de l'Inscription.* Il y inscrit les noms des élèves, non pas immédiatement les uns à la suite des autres, mais en laissant, à

la première inscription, entre deux noms consécutifs, plusieurs pages pour y entrer plus tard les renouvellements d'inscriptions, les résultats des examens, les absences de l'élève et enfin les remarques sur sa conduite que les Officiers et les Professeurs de l'Université peuvent juger convenable d'y insérer.

EXAMENS POUR L'INSCRIPTION.

1. Le *premier* examen a pour objet toutes les matières littéraires enseignées dans les cours classiques jusqu'à la fin de la Rhétorique.

Il est distribué en six séances : 1° Thème latin ou Vers latins, 18 points ; 2° Version latine, 18 points ; 3° Version grecque, 18 points ; 4° Questions d'Histoire universelle, d'Histoire du Canada et de Géographie, 24 points ; une des réponses doit être faite dans celle des deux langues, française ou anglaise, qui est la moins familière au candidat ; 5° Questions sur les principes et sur l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique, 24 points ; 6° Composition littéraire, 36 points. Total, 138 points.

2. Le *second* examen, distribué en quatre séances, a pour objet : 1o. Philosophie intellectuelle et morale, 30 points ; 2° Physique et Chimie, 18 points ; 3o. Mathématiques et Astronomie, 18 points ; 4° Botanique, Minéralogie et Géologie, 9 points. Total, 75 points.

3. Les questions sur l'Histoire ont toujours pour objet des époques assez remarquables ou un temps suffisamment long, pour que les candidats puissent avoir quelque chose à répondre, lors même que leurs connaissances historiques ne seraient pas très-étendues.

Les questions sur la Littérature et la Rhétorique peuvent supposer souvent d'autres connaissances que celles que l'on puise dans les traités abrégés destinés à être appris dans les colléges. Pour être sûrs du succès, les candidats doivent avoir étudié quelque ouvrage moins élémentaire.

Les questions sur les Sciences ne supposent que des connaissances élémentaires. Il suffit, pour les Mathématiques, que le candidat sache l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne, telles qu'on les enseigne maintenant dans les colléges.

Pour obtenir l'Inscription, il faut avoir conservé au moins le tiers de tous les points ; avec les deux tiers dans les deux examens, on obtient le degré de Bachelier ès Arts. Le travail d'une séance est considéré comme non avenu, si l'on n'y a conservé au moins le neuvième dans chacune des matières attribuées à cette séance.

5. Pour être admis à subir ces examens, il faut en demander par écrit la permission au Recteur. On peut se servir, pour cette demande, de la formule suivante, qui renferme tous les détails exigés par les statuts.

"Je soussigné, né à , le 186 , et maintenant (ou ci-"devant) élève de Rhétorique (ou de Philosophie) au collége de , "présente à M. le Recteur de l'Université-Laval la demande d'être ad-"mis au premier (ou au second) examen pour l'Inscription.

"M. le Recteur trouvera ci-joint les certificats de bonnes mœurs exigés "par les règlements."

(*Signature.*)

(*Date et résidence.*)

Les élèves d'un collége affilié ne sont pas tenus de faire cette demande par eux-mêmes si le Supérieur a transmis leurs noms au Recteur.

6. Cette demande doit être envoyée au moins quinze jours avant le commencement de l'examen. Les examens ont lieu régulièrement dans la première semaine de juillet et de septembre.

7. Les avantages suivants sont offerts à ceux qui ont obtenu le Baccalauréat ès Arts : 1° Ils peuvent parvenir à la Licence et au Doctorat dans toutes les autres Facultés ; 2° Ceux qui ont conservé au moins les *quatre cinquièmes* de tous leurs points, peuvent suivre gratuitement les cours d'une des Facultés, tant qu'ils obtiennent la note *très-bien* aux examens qui se font à la fin des termes ; 3° l'élève qui a subi avec le plus de succès les épreuves du Baccalauréat ès Arts, pourvu qu'il ait conservé au moins les *quatre-cinquièmes* de tous les points, a droit au prix annuel fondé par S. A. R. le Prince de Galles ; 4° Dans la concession des demi-bourses gratuites, les Bacheliers ès Arts sont préférés.

EXTRAIT DU RÉGLEMENT

POUR ADMETTRE AUX COURS CERTAINS ÉTUDIANTS QUI N'ONT POINT PRIS L'INSCRIPTION.

Art. I.—Le Recteur de l'Université pourra permettre aux jeunes gens qui auront été admis légalement à l'étude du Droit ou de la Médecine, de suivre les cours de l'Université sans prendre l'Inscription comme élèves de la Faculté de Droit ou de Médecine, durant tout le cours de l'enseignement (1).

RÈGLEMENT CONCERNANT LE PRIX MORRIN.

Art. I.—La rente fondée par feu M. le Dr. Morrin (2) sera partagée en quatre parts, savoir: 1° Deux parts d'un tiers chacune, pour former deux premiers prix; 2° Deux parts d'un sixième chacune, pour former deux seconds prix.

Art. II.—Un premier et un second prix seront offerts chaque année au concours: 1° De tous les élèves et étudiants en Médecine de cette Université, qui seront dans leur seconde année d'admission à l'étude de la Médecine; 2° de tous les élèves et étudiants en Médecine de cette Université, qui seront dans leur quatrième année.

Art. III.—Si quelqu'élève ou étudiant de première année désire concourir pour les prix de seconde année, il pourra le faire. Il en sera de même des élèves et étudiants de troisième année par rapport au prix de quatrième année.

Art. IV.—Le concours se fera par écrit. Chacun des professeurs écrira sur deux cartes séparées, les sujets qu'il jugera convenables pour chacun des deux concours. Les cartes de même catégorie seront mises ensemble et un candidat de chaque catégorie viendra en tirer une: le sujet qui y est indiqué deviendra la matière du travail de tous les candidats de la même catégorie. La durée de la séance ne dépassera pas six heures.

(1) L'assemblée du Bureau provincial de Médecine n'ayant lieu qu'au commencement d'octobre, les jeunes gens qui se proposent de s'y faire admettre légalement à l'étude de la Médecine, obtiendront provisoirement la permission de suivre les cours de l'Université-Laval dès la rentrée des Facultés, dans la seconde semaine de septembre, afin qu'ils ne soient point retardés dans leurs études.

(2) Le capital légué par feu M. le Docteur Joseph Morrin, est de $2,000

Art. V.—Le travail des épreuves écrites se fera sous la surveillance de quelqu'un chargé de ce soin par le Recteur ou par le Doyen de la Faculté, et les candidats observeront ce qui est prescrit dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8 de la *Direction pratique* pour les candidats au Baccalauréat ès Arts et à l'Inscription.

Art. VI.—Le quorum du jury qui appréciera le travail des candidats de première et de seconde année, est fixé à trois. Le quorum du jury de troisième et de quatrième année est de cinq. Ces jurys sont nommés par la Faculté.

Art. VII.—Si le travail d'aucun des candidats n'est jugé digne de récompense, le prix sera ajouté au capital pour augmenter les prix des années suivantes. Dans le cas d'égalité de mérite, le prix sera partagé.

Art. VIII.—Ces prix seront donnés en argent.

Art. IX.—L'épreuve écrite faite pour le prix Morrin par les candidats de quatrième année seulement, pourra tenir lieu de l'une des épreuves écrites exigées pour la licence, si le jury trouve ce travail suffisant.

Art. X.—Conformément à une clause du testament de feu M. le Dr. Morrin, lorsque le nombre des élèves et étudiants en Médecine de cette Université sera moindre que vingt-cinq, le concours pour ces prix sera ouvert à tous les étudiants en Médecine des facultés constituées dans le Bas-Canada. Dans ce cas, le Secrétaire de la Faculté le fera annoncer trois mois d'avance, une fois par semaine, dans au moins quatre journaux du Bas-Canada, donnant la préférence aux journaux médicaux, s'il y en a.

DÉBOURSÉS QUE LES ÉLÈVES ONT A FAIRE.

PENSION.

Les trois termes, du milieu de septembre au milieu de juillet, vacances de Noël et de Pâques comprises.......	$130 00
Un tiers de cette somme est payable au commencement de chaque terme............	43 33

INSCRIPTION.

Inscription de la première année...............	$1 50
Renouvellement de l'Inscription......................... ...	50

L'Inscription et le renouvellement valent pour les trois termes de l'année courante.

COURS DE DROIT.

Elèves inscrits, chaque terme	$ 8 00
Etudiants non inscrits, chaque terme	12 00

COURS DE MÉDECINE.

Elèves inscrits, chaque terme	$ 16 00
Etudiants inscrits, chaque terme	20 00
Au Prosecteur, pour la Dissection	4 00
Hôpital de la Marine	3 00

Les élèves et étudiants doivent de plus payer au Prosecteur les sujets qu'il leur fournit, sans qu'il leur soit jamais permis de se les procurer eux-mêmes.

Tous les cours se paient au commencement de chaque terme.

Pour la faculté des Arts, voir ci-dessus, page 19.

Remarque.—La pension et les cours d'un terme se paient en entier par ceux qui arrivent moins d'un mois après le commencement ou qui partent avant la fin du terme, ou qui font une ou plusieurs absences durant le terme.

Les jeunes gens inscrits ou non inscrits dont les parents n'habitent pas la ville doivent loger au pensionnat. Les deux chambres qui sont à l'usage de chacun sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

DIPLÔMES.

Bachelier ès Arts	$ 2 00
Bachelier dans les autres Facultés	5 00
Licencié dans une des quatre Facultés	8 00
Docteur	20 00

Les Bacheliers ès Arts n'ont rien à payer pour le diplôme de Bachelier dans les autres Facultés.

MOUVEMENTS JOURNALIERS DU PENSIONNAT.

6 h.—Lever ;

6½ h.—Prière et ensuite étude, ou la messe pour ceux qui aiment à l'entendre ;

7¼ h.—Déjeûner et récréation ;

8 h.—Etude ;

10¾ h.—Récréation pendant un quart d'heure, étude ;

12 h.—Dîner ; récréation ;

1½ h.—Etude ;

4¼ h.—Récréation pendant un quart d'heure ; étude ;

5½ h.—Récréation ;

6 h.—Souper ; récréation ;

7¾ h.—Etude ;

9 h.—Prière du soir ;

10 h.—Coucher.

Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y a d'étude que le matin avant déjeûner, et le soir, après la prière.

Les élèves catholiques assistent ces jours-là à tous les offices de la cathédrale, à la place qui leur est assignée.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

La bibliothèque est ouverte tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, le matin de 10 h. à 11 h. ; l'après-midi, de 3h. à 5h., et de 7¾h. à 9h.

Elle est fermée pendant les vacances.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DURANT L'ANNÉE 1863-64.

ANNÉE 1863-64.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU.

Directeurs.

M. LOUIS GINGRAS,
M. FÉLIX BUTEAU,
M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT,
M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,
M. OCTAVE AUDET,
M. ADOLPHE-IGNACE-IRENÉE LEGARÉ, *Procureur.*

Prêtres Agrégés.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,
M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ,
M. PIERRE ROUSSEL.

Prêtres Auxiliaires.

M. JEAN-FRANÇOIS BAILLARGÉ, *Econome.*
M. OVIDE BRUNET,
M. JACQUES-MICHEL STREMLER,
M. FÉLIX DUMONTIER, *au collége de Lévis.*
M. FERDINAND LALIBERTÉ,
M. DAMASE GONTHIER, *au collége de Lévis.*
M. BENJAMIN PAQUET, *absent.*
M. LOUIS BEAUDET,
M. THOMAS-AIMÉ CHANDONNET,
M. NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur.*
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *absent.*
M. VICTOR-P. LEGARÉ,
M. DÉSIRÉ VÉZINA,
M. ALEXIS PELLETIER.

GRAND SÉMINAIRE.

Directeur.

M. FÉLIX BUTEAU.

Professeurs.

M. E.-A. TASCHEREAU, *d'Ecriture Sainte.*

M. F. BUTEAU, *de Théologie morale.*

M. J.-M. STREMLER, de *Théologie dogmatique.*

Étudiants en Théologie.

MM. Théophile Allard,
Julien Auger,
F. X. Bossé,
René Benoit,
Cyrias Bérubé,
William Buckley,
L.-Nap.-Cinq-Mars, A. B.,
Honoré Constantin,
Wilbrod Couture,
Hubert Deslauriers,
Patrick Doherty,
Patrick Doyle,
Joseph-Octave Faucher,
Jos.-Léandre Francœur,
Peter Fitzsimmons,
Auguste-H. Gosselin, A.B.,
Antoine Gauvreau,
John-Joseph Graham,
Charles Hallé,
Patrick Harkins,

MM. Napoléon Laliberté,
Léon-Michel Lambert,
Guillaume Leblanc,
Patrick McMullin,
James McNerney,
Athanase Lepage,
John Maguire,
Hilaire Marceau,
John Masterson,
Eugène Méthot,
Damase Morisset,
Charles Murray,
Edouard Murray,
James Nevill,
Daniel O'Connell,
Michel O'Connor,
Pierre Savoie,
John Swift,
Michael Tompkins,
Augustin Vézina.

PETIT SÉMINAIRE.

Directeur.

M. OCTAVE AUDET.

Préfet des Études.

M. M.-E. MÉTHOT.

Professeurs.

* M. T.-E. HAMEL, *de Physique et d'Astronomie ;*
* M. O. BRUNET, *de Botanique ;*
* M. T.-A. CHANDONNET, *de Philosophie ;*
* M. A. PELLETIER, *de Mathématiques ;*
M. M. E. MÉTHOT, *de Rhétorique ;*
M. C.-E. LEGARÉ, *de Seconde ;*
M. L. BEAUDET, *de Troisième ;*
M. P. ROUSSEL, *de Quatrième ;*
M. D. VÈZINA, *de Cinquième ;*
M. N. LALIBERTÉ, *de Sixième ;*
M. F. LALIBERTÉ, *de Septième ;*
M. C. HALLÉ, *de la classe préparatoire.*

Maîtres de Salle.

M. V. LEGARÉ,
M. A. PELLETIER,
M. J. AUGER,
M. N. LALIBERTÉ,
M. A. GAUVREAU,
M. C. HALLÉ,
M. J. MAGUIRE,
M. C. BÉRUBE.

Maîtres d'Anglais.

M. P. DOHERTY,
M. D. O'CONNELL.

Maîtres de Musique Vocale et Instrumentale.

M. A. DESSANE,
M. RANGE,
M. C. LAVIGUEUR,
M. A. BÉGIN.

* Les cours ainsi marqués se font à l'Université.

ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

1863-64.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Françcis Audet, Joseph Bédard, Jean Charlebois, Louis Gauthier, Solfrid Larue, Josué Martin, Joseph Pelletier, Peter Power, Arthur Teeling, Guillaume Roy.

—

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Alfred Bergeron, Jean-Baptiste Bolduc, Joseph Bourret, Narcisse Brunet, Eudore Cauchon, Mathias Chouinard, Alexander McEachen, Jean-Baptiste Gilbert, Adolphe Godbout, Théodore Jobin, George Kane, Thomas Kirwin, Joseph Lajeunesse, Louis Langis, Antoine Larue, Pierre Lavoie, Joseph Marcoux, George Matte, James Quinan, Joseph Rainville, Ferdinand Roy, Ephrem Turcot, Léon Vidal.

—

RHÉTORIQUE.

Ernest Audet, George Côté, Elzéar Couture, Elzéar Déry, Charles Gingras, Guillaume Giroux, F. X. Gosselin, Théophile Houde, Napoléon Levasseur, Philippe Landry, Joseph Marmette, Wilbrod Mayrand, Paul Picard, Adrien Papineau, Octave Simard, Louis Sanfaçon.

—

SECONDE.

François Cinq-Mars, Horace Crépault, Louis Corriveau, Alfred Decelles, Octave Delachevrotière, Henri Delagrave, Charles Delagrave, George Dufour, Honoré Filteau, Napoléon Fiset, Théophile Fortier, Jacob Guay, Réal Guénard, James Humphrey, Edouard Lauriault, Joseph Lefebvre, Philéas Lessard, Joseph Marquis, Léon Morisset, Adolphe Rinfret, Côme Rinfret, George Roy, Rodolphe Tanguay, Prosper Vincent.

—

TROISIÈME.

Phillippe Beaulieu, Ferdinand Bernier, Benjamin Blouin, Ulric Bélanger, Isidore Belleau, Edouard Burroughs, Anselme Caron, Edouard Casault, Jean Chaperon, Félix Couture, Ernest Cimon, Bazile Desrochers, Anselme Déziel, F. X. Drouin, Charles Darveau, Pierre Descombes, George Frazer, Philéas Fortier, Achille Fréchette, Malcolm Guay, David Gosselin, George Garon, Joseph Grondin, Emmanuel Huot, Joseph Hamel, Darie Lemieux, Edouard Labrecque, Joseph Lavoie, Clovis Laflamme, Edouard Laliberté, Edmond Ladrière, Paul Lavoie, Siméon Marmette, J. B. Morisset, Elzéar Morisset, Nazaire Pâquet, Pierre Roy, Arthur Robitaille, George de Saint-George, James Sexton, Jules Taché, Emile Vaillancourt.

—

QUATRIÈME.

Edouard Ballantyne, Arthur Beaudry, Anastase Bernard, Praxède Bernard, Philéas Bouchard, Nazaire Boucher, Delphice Brochu, Charles Beaupré, Chs Bourke, Réal Barthe, Félix Campeau, Philippe Charest, Anacl. Collet, Maurice Duchesnay, J.-B. Dugal, Alfred Evanturel, Achille Fréchette, Léandre Fréchette, Arthur Fréchette, Charles Filteau, Edmond Flynn, Louis Fournier, Apolinaire Gingras, Eugène Gingras, Godfroi Gourdeau, Edouard Gauvreau, Narcisse Gagnon, Charles Guay, Louis Huot, Octave Labbé, Zoël Lambert, Achile Larue, Alphonse Labrecque, Alph. Launière, Charles Lavoie, Honoré Leclerc, Wilbrod Miller, Michel Morisset, Théophile Morisset, Edmond Marcoux, William Maguire, Louis Olivier, Adolphe Poisson, Narcisse Pâquet, Hilarion Patry, Napoléon Patoine, Narcisse Proulx, Jacques Robitaille, Edouard Slevin, Ulric Tessier, Onésiphore Turgeon, Adjutor Turcotte, Joseph Vézina.

—

CINQUIÈME.

Elzéar Arel, James Ballantyne, Joseph Bérubé, Thomas Bérubé, Ovide Brunet, Victor Bourret, Octave Bourget, Charles Burroughs, Charles Chapeleau, Charles Clément, John Coote, Ernest Delisle, Benjamin Demers, Charles Dessaint, Louis Dubuc, Edouard Duchesnay, Joseph Dumas, Arthur Evanturel, Michel Fiset, Onésime Fortier, Taschereau Fortier, Edouard Fortin, Ovide Fréchette, Louis Gauvreau, Cyrille Gingras, Phidime Giguère, Louis Asselin, F.-X. Guay, Félix Hamel, Désiré Jobin, François Kirouac, Honoré Labrecque, Odilon Lauriault, Henri Legaré, Pierre Lemieux, Saint-Denis Lemoine, Lionel Lindsay, Alfred

Marois, Elzéar Marois, Cléophas Martel, Joseph Matte, Lactance Mayrand, Théophile Michon, Flavien Moffat, Etienne Moisan, Onésime Naud, John O'Farrell, Benjamin Pagé, François Pageau, Théodore Pâquet, Louis Pelletier, Philippe Pelletier, Napoléon Pouliot, Samuel Pouliot, Olivier Ratté, Thomas Rouleau, Théodore Talbot, Elzéar Valin, Onézime Valin, Joseph Vézina, Omer Vézina, Elzéar Vincent.

—

SIXIÈME.

Arthur Audy, Napoléon Balzaretti, Eusèbe Beaudry, Narcisse Beaulé, Ludovic Bécot, Joseph Bélanger, Hedwige Belleau, Emmanuel Bérubé, Félix Bigaouette, Patrice Blais, Elzéar Blouin, Edouard Boily, Napoléon Boily, Joseph Bourget, Philéas Boulet, Lawrence Cannon, Eugène Carrier, Patrick Daly, Clodomir Delisle, Napoléon Dorion, Eugène Doucet, Cyrille Esnouf, Aurez Evanturel, Cyrille Fortier, Tancrède Fortier, Célestin Fortin, Alfred Fréchette, Ulric Gauvreau, Olivier Ciroux, Tancrède Grondin, Auguste Joncas, Télesphore Lacasse, F.-Xavier Lachance, Ambroise Lafrance, Arthur Legaré, Pierre Legaré, Charles Lebel, Eugène Lépine, Alfred Lépine, Louis Martin, Omer Martineau, Phidyme Michon, Henry Ogden, Alphonse Paris, Edouard Philbert, Eugène Richard, Amédée Roberge, Eugène Rouillard, Achille Roussin, Arthur Roy, Valier Roy, Jules Tessier, Arthur Toussaint, Alphonse Valin, Jean-B. Vézina, Maxime Vézina.

—

SEPTIÈME.

Théophile Alain, Richard Alleyn, Joseph Allaire, Louis Asselin, Eric Audet, Etienne Beaulieu, Jean-Baptiste Bédard, Elzéar Bélanger, Joseph Bélanger, François Bélanger, Edmond Bellerive, Albert Bender, Victor Bouchard, Arthur Bourget, Charles Casgrain, Georges Charest, Zéphirin Charest, Télesphore Chartier, Honoré Chouinard, Narcisse Côté, Jean-Baptiste Dallaire, Théophile Darveau, Louis Drouin, Alfred Dufresne, Alphonse Dufresne, Cyrille Dugal, Saluste Duval, Elie Falardeau, Joseph Falardeau, Joachim Fortier, David Fortin, Jacques Frenette, Edouard Galarneau, Alfred Gauvreau, Théophile Gauthier, Louis-Léon Gosselin, Victor Huard, Charles Humphrey, Pierre Jobidon, Ferdinand Jobin, Hercule Lachance, Edmond Laroche, Adolphe Larue, Adjutor Larue, Swibert Larue, Théophile Levasseur, Alfred Lots, Denis Maguire, Jean-Baptiste Martel, J.-Bte. M. Martel, Philippe Masson, John McSweeney, Thomas Michaud, Etienne Michon, Alfred Moffet, Tancrède Morin, Evariste Pagé, Edouard Parent, Narcisse Parent, Narcisse Picard, James

Piton, Arthur Poitevin, Joseph Poliquin, Alphonse Pouliot, François Rinfret, Pierre Ruel, Benjamin Sauvageau, George Simard, Jules Sinclair, Ernest Smith, Wilfrid Tanguay, Linière Taschereau, Arthur Tessier, Napoléon Tessier, Patrick Walsh, Joseph Vincent.

—

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Joseph Allard, Patrick Allen, James Anderson, Wm. Anderson, Ferdinand Arel, Cléophas Audy, Paris Barthe, Eugène Bender, Louis Bernard, F.-X. Blanchet, Delphice Blouin, François Couture, Philippe Dagneau, Alfred Dorion, Alphonse Dorion, Joseph Dorion, James Doyle, Joseph Dubé, Philippe Dubé, Théophile Dugal, Eudore Evanturel, F.-X. Foisy, Alphonse Fréchette, Eugène Garneau, Elzéar Ginchereau, Thomas Gingras, John Hanrahan, Alexander Hughes, Isidore Lagacé, Patrice Lambert, George Lefrançois, Thomas Maguire, Fred. Wm. McQueen, Sifroi Martel, Louis Martineau, Prosper Meunier, Camille Moraud, Ernest Myrand, Joseph Pâquet, Herménégilde Pouliot, Alfred Prémont, Amédée Robitaille, George Roy, Joseph Roy, Jules Roy, Alfred Rosa, Théophile Saint-Laurent, George Smith, Auguste Tessier, Elzéar Tessier.

PENSIONNAIRES.

1. L'année scolaire au Petit Séminaire est de dix mois à dix mois et demi. Elle se divise, pour le paiement de la pension, en trois termes : le premier terme commence le jour fixé pour l'ouverture des classes ; le second, le 15 décembre ; et le dernier, le premier avril.

2. Le prix de la pension est de $80 payables *d'avance*, par tiers de $ 26.67 chacun, au commencement de chaque terme.

3. On ne déduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, et on ne fait aucune remise pour une absence de moins de deux mois consécutifs.

4. Tous les pensionnaires doivent porter l'habit du collége qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches et une ceinture de laine verte. Le capot doit descendre un peu plus bas que le genou, et M. le Directeur est autorisé à interdire ceux qui n'ont pas la longueur exigée. La tête doit être couverte d'une casquette de même couleur et de même étoffe que le capot, portant aussi une nervure blanche. En hiver, le bas de la casquette est revêtue d'une bande d'*astrakan* ou de mouton. Ils

doivent être pourvus d'habits et de linge en quantité suffisante pour être toujours dans un état de propreté convenable.

5. Les effets que leurs parents doivent leur fournir, outre les habits, sont: une valise ou un coffre pour mettre leur linge, des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du *noir* et des brosses à souliers, une brosse pour les habits; pour le réfectoire, il faut des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuiller, une tasse ou gobelet.

Il faut aussi un *baudet*, un matelas et des oreillers; on se charge de les fournir pour $2.40 par année.

6. Tous les effets, doivent, autant que possible, être marqués en toutes lettres, ou au moins de manière à être reconnus facilement.

7. Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque où ils peuvent trouver, moyennant une piastre par année, tous les livres de lecture dont ils ont besoin. Il y a de plus un magasin où se vendent les livres de classe, le papier et les autres choses nécessaires pour les études.

Les pensionnaires ne doivent apporter avec eux que leurs livres de piété, de classe ou de prix. Il ne leur est pas permis d'en avoir d'autres, sans l'autorisation de M. le Directeur.

EXTERNES.

On n'admet généralement comme externes que les jeunes gens de la ville. Les autres ne sont admis que rarement, avec une autorisation expresse qui peut toujours être révoquée; et on exige qu'ils demeurent chez quelque proche parent qui puisse surveiller leur conduite.

Les externes doivent payer une piastre au commencement de chaque mois, excepté les mois de juillet et d'août. Ils portent le même uniforme que les pensionnaires; excepté les élèves des classes inférieures à la *Sixième*, lesquels ne doivent avoir de capot qu'avec la permission de M. le Directeur. Sortir sans l'uniforme est une faute grave, qui peut même devenir un cas exclusif si elle est commise le soir. Les sorties du soir, après le jour tombé, sont absolument interdites aux externes excepté en compagnie de leur père, ou mère, ou tuteur, seulement pour les réunions de famille, ou pour quelque service que les parents exigeraient d'eux.

Ils ne peuvent s'abonner à aucune bibliothèque, ou cabinet de lecture, ou société instructive ou amusante, ni former entre eux de société, sans permission.

Si une cause imprévue les empêche de venir en classe, ils doivent à leur retour présenter à M. le Directeur un billet signé de leurs parents ou tuteurs faisant connaître la cause et la durée de leur absence.

COLLÉGE DE NOTRE-DAME-DE-LÉVIS.

Cet établissement, situé dans la ville de Lévis, en face de Québec, est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Il est sous la direction du Séminaire de Québec, seulement en ce qui concerne l'enseignement et la discipline.

Le cours d'études est de cinq années, partagées en cours supérieur et en cours inférieur.

Le cours inférieur, qui n'est autre chose qu'une bonne école, comprend les deux premières années. Par un arrangement conclu entre MM. les commissaires d'école et la corporation du collége, l'école élémentaire de l'arrondissement de Notre-Dame-de-Lévis se fait dans le collége même, et sous la surveillance morale de M. le Directeur, ce qui permet de recevoir dans le pensionnat des enfants plus jeunes et moins avancés, que ceux que l'on admet ordinairement dans les colléges.

Le cours supérieur comprend les trois dernières années. Les principaux objets de l'enseignement sont les langues française et anglaise, la calligraphie, la tenue des livres dans les deux langues, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, des notions élémentaires des sciences, la littérature et la rhétorique, l'architecture et le dessin linéaire.

En dehors du cours commercial, il y a aussi quelques classes élémentaires de latin, au sortir desquelles les élèves peuvent entrer dans un collége pour y terminer leurs études.

Le prix de la pension est de $80 payables d'avance, par tiers de $26.67, à l'ouverture des classes, au 15 décembre et au premier avril.

Les externes des classes inférieures payent $0.50 par mois et ceux des classes supérieures, $1.00.

FIN.